

**L'emploi à temps partiel
et les parcours professionnels des salariés
dans la branche de la pharmacie d'officine**

Synthèse

Plus d'un tiers des salariés à temps partiel, des parcours professionnels plutôt stables.

Méthodologie

L'étude sur les parcours professionnels et le temps partiel des salariés des pharmacies d'officine a été confiée par l'OMPL, après appel d'offres, au cabinet Ithaque. Elle a été conduite de novembre 2009 à juin 2010, sous le pilotage de la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la pharmacie d'officine.

Trois enquêtes alimentant deux études : le temps partiel et les parcours professionnels

Trois enquêtes ont été administrées par courrier postal du 15 février au 31 mars 2010 :

- **une enquête auprès des entreprises** : 437 officines ont répondu sur un échantillon de 2000 issu du fichier de l'OPCA PL, soit un taux de réponse de 22% ;
- **une enquête auprès des salariés** : **524 salariés** ont répondu sur un échantillon de 2182 issu du fichier du groupe de retraite Mornay, soit un taux de réponse de 24% ;
- **une enquête auprès des anciens salariés** : 62 ont répondu sur un échantillon de 591 issu du fichier du groupe de retraite Mornay, soit un taux de réponse de 10,5%.

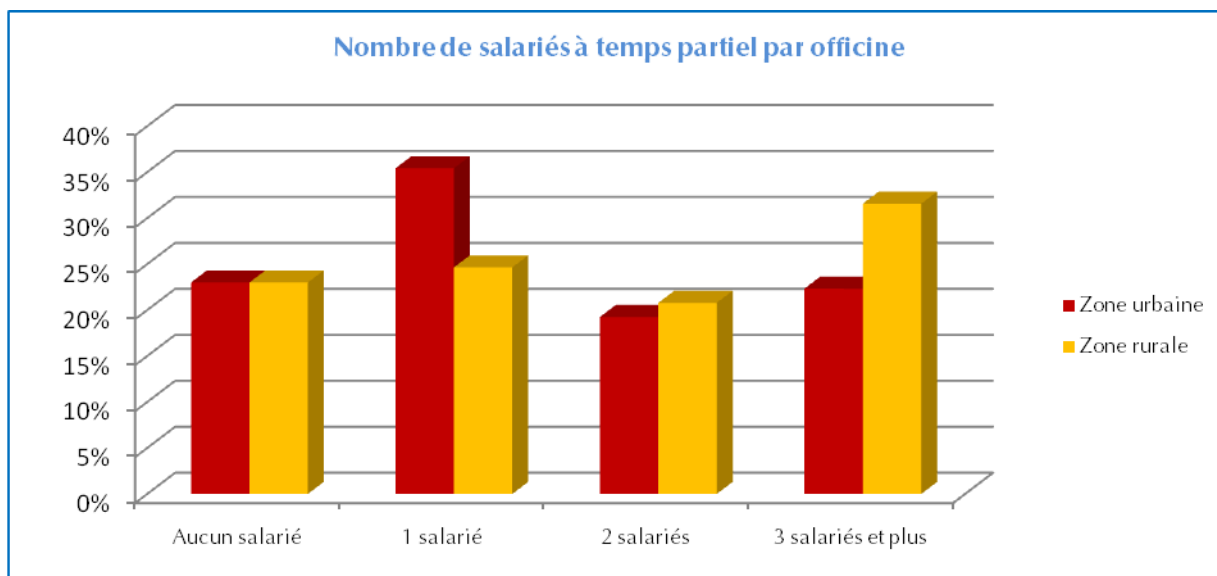
La moitié des salariés interrogés pour les deux premières enquêtes - et donc des répondants - étaient à temps partiel.

Pour l'étude sur le temps partiel, les réponses des salariés à temps partiel ont été comparées à celles de ceux à temps plein.

Pour l'étude sur les parcours professionnels, les chiffres ont été redressés, pour ramener le « poids » des salariés à temps partiel à ce qu'ils représentent réellement dans la branche de la pharmacie d'officine : 36,5% des salariés.

Le temps partiel

Plus de trois-quarts des officines ont au moins un salarié à temps partiel, tous emplois confondus : parmi les officines employant un salarié à temps partiel, 40% n'en ont qu'un ; 45% en ont 2 ou 3 ; 15% en ont davantage. Le nombre de salariés à temps partiel croît avec la taille de l'entreprise. A taille égale, il est plus élevé dans les officines implantées en zone rurale qu'en zone urbaine.



Une réponse à la demande des salariés et aux contraintes d'organisation

La mise en place du temps partiel répond à :

- une demande des salariés dans plus de 55% des officines. C'est plutôt le cas des pharmacies de plus de 5 salariés et pour les préparateurs en pharmacie ;
- des besoins d'organisation dans près de 40% des officines. C'est plutôt le cas pour les temps partiels courts et pour d'autres métiers que les préparateurs en pharmacie et les pharmaciens adjoints ;
- des raisons économiques pour un tiers des officines, notamment les moins de 6 salariés et pour les petits temps partiels de pharmaciens adjoints.

Près de deux-tiers des pharmacies d'officine ne pensent pas développer le temps partiel, parce que :

- le temps complet leur paraît plus adapté ;
- elles considèrent qu'à ce jour un équilibre entre temps partiel et temps plein a été atteint dans l'entreprise ;
- elles ne voient pas leur intérêt à le faire.

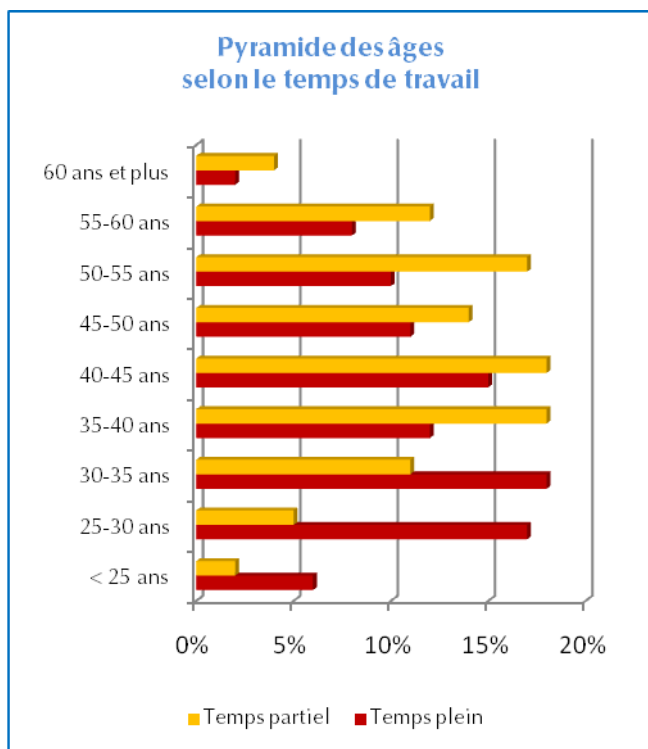
Une adaptation aux contraintes de l'activité mais lourde à gérer

Le principal aspect négatif du temps partiel cité par les entreprises est la lourdeur de l'organisation du travail et les difficultés de transmission de consignes et de suivi des dossiers et des clients.

La question de l'implication et de la motivation des salariés est également citée par certaines officines, mais d'autres considèrent que le temps partiel peut être, au contraire, un facteur de motivation supplémentaire.

Parmi les aspects positifs, les employeurs estiment que le temps partiel concorde finalement bien avec les contraintes de l'activité des pharmacies d'officine. Il répond à une obligation économique (en termes de coût salarial et/ou d'amplitude d'ouverture) ou à une meilleure organisation du travail (flexibilité des horaires et à la demande de qualité de vie des salariés).

Le temps partiel se développe à partir de 35 ans dans les pharmacies d'officine 36,5% des salariés des pharmacies d'officine sont à temps partiel.



Les pharmaciens adjoints sont les plus nombreux à être à temps partiel. Ils représentent un quart des salariés à temps partiel et un cinquième de ceux à temps plein.

Les préparateurs en pharmacie sont moins nombreux à être à temps partiel : ils représentent la moitié des salariés à temps partiel et 70% de ceux à temps plein.

Les employés d'entretien sont tous à temps partiel.

La moitié des salariés à temps partiel a entre 35 et 50 ans, alors que ces tranches d'âges représentent moins de 40% de ceux qui sont à temps plein.

Les salariés à temps partiel, davantage que ceux à temps plein, sont plutôt des mères de famille vivant en couple.

Un tiers des salariés à temps partiel travaille au plus 14 heures ; 20% entre 14 et 21 heures ; 47% plus de 21 heures.

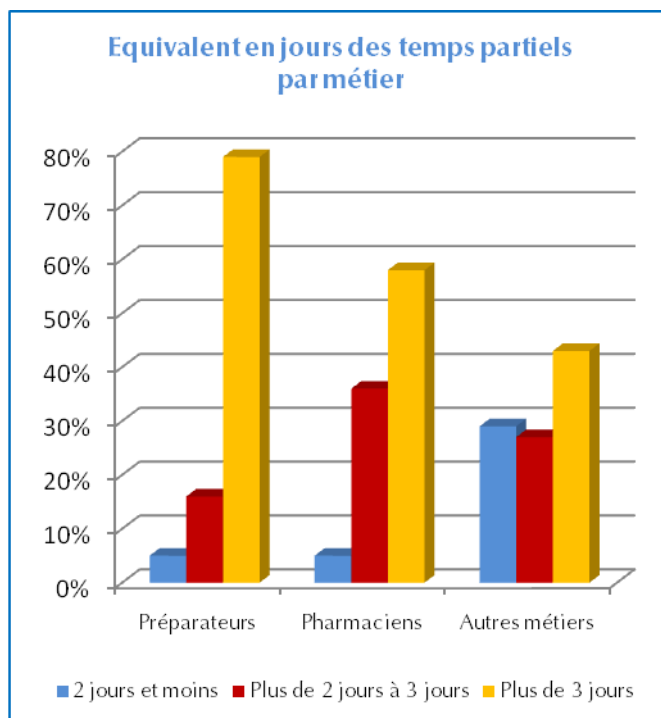
Des temps partiels de nature différente selon les métiers

Deux-tiers des salariés à temps partiel ont une durée du travail qui varie au cours de l'année, mais ce taux monte à la moitié pour les pharmaciens adjoints.

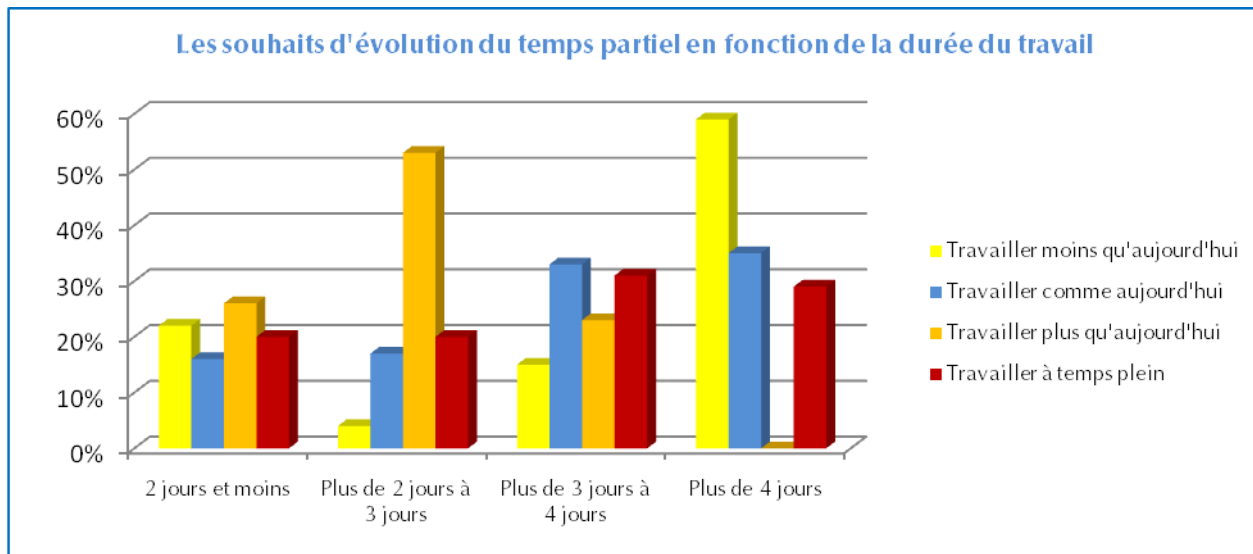
Trois-quarts d'entre eux font des heures complémentaires, dont 10% souvent et deux-tiers occasionnellement.

60% des salariés ont candidaté sur une offre d'emploi à temps partiel, mais 55% des préparateurs en pharmacie à temps partiel ont été embauchés sur une offre d'emploi à temps plein.

Ainsi, les préparateurs sont les salariés de la branche qui sont le plus passés à temps partiel après leur embauche et qui ont les durées de travail à temps partiel les plus élevées.



Un point d'équilibre autour de la semaine de 4 jours



Les salariés travaillant plus de 4 jours sont ceux qui souhaitent le plus réduire leur durée de travail.

Les pharmaciens adjoints et les salariés travaillant l'équivalent de 2 à 3 jours sont ceux qui désirent le plus rester à temps partiel, tout en exprimant le souhait d'augmenter leur temps de travail.

Les préparateurs en pharmacie et les salariés travaillant plus de 3 jours sont ceux qui souhaitent le plus conserver la même durée de travail.

C'est parmi les métiers autres que pharmaciens adjoints et préparateurs en pharmacie et les salariés travaillant plus de 3 jours qu'on trouve le plus grand nombre de salariés souhaitant passer à temps plein.

Temps partiel choisi ou contraint ?

Le temps partiel semble répondre aux contraintes de l'activité des pharmacies d'officine.

- Pour certaines officines, c'est un « choix subi » lié à des obligations économiques, afin de couvrir l'amplitude d'ouverture de l'officine sans trop augmenter le coût salarial.
- Alors que pour d'autres, c'est un « choix positif » lié à une organisation du travail mieux équilibrée, entre flexibilité des horaires et qualité de vie professionnelle du pharmacien titulaire et de ses salariés.

Du point de vue des salariés, le temps partiel est :

- plutôt choisi par les préparateurs en pharmacie, souvent dans un second temps, après leur embauche réalisée à temps plein ;
- lié aux contraintes de travail et plutôt accepté par les pharmaciens adjoints, mais plus dans son principe que dans sa durée effective, souvent jugée trop courte ;
- davantage subi par les autres salariés, et notamment les employés d'entretien et les employés administratifs.

Les parcours professionnels

Près de 80% des officines ont connu des mouvements de personnel durant les 5 dernières années.

Cette proportion croît avec l'effectif salarié et dépend de l'amplitude d'ouverture :

- de 70% pour les officines ouvertes moins de 45 heures par semaine ;
- à 85% pour les officines ouvertes entre 50 et 55 heures par semaine.

Une mobilité professionnelle essentiellement due aux pharmaciens adjoints

Plus de la moitié des employeurs indique ne pas avoir eu de difficultés à recruter.

Pour ceux qui en ont rencontrées, ils citent principalement le manque de candidats disponibles ou la faible attraction des territoires, notamment en zone rurale.

Plus de la moitié des départs se font vers une autre officine. Le taux est de 60% pour les préparateurs et les pharmaciens adjoints hors départ à la retraite.

L'employeur ignore le secteur professionnel de destination de 20% des salariés en moyenne. Le taux passe à 50% lorsqu'il s'agit des salariés autres que préparateurs en pharmacie et pharmaciens adjoints.

Plus de la moitié des départs connus hors de la pharmacie d'officine (12% des réponses) se font vers le secteur sanitaire et social.

Mais globalement, les équipes des officines semblent plutôt stables.

Des parcours plutôt inscrits dans la branche de la pharmacie d'officine

Au cours des 5 dernières années :

Les préparateurs en pharmacie :

- ont été les plus nombreux à avoir au moins un changement de coefficient ;
- ont eu moins fréquemment accès que les autres à la formation professionnelle.

Les pharmaciens adjoints :

- ont été les plus nombreux à changer d'entreprise ;
- ont travaillé dans plus d'entreprises que les autres salariés ;
- ont été les plus nombreux à accéder à la formation professionnelle ;
- ont bénéficié plus fréquemment que les autres salariés de plusieurs actions de formation professionnelle.

Deux-tiers des salariés interrogés déclarent avoir travaillé précédemment dans au moins une autre pharmacie.

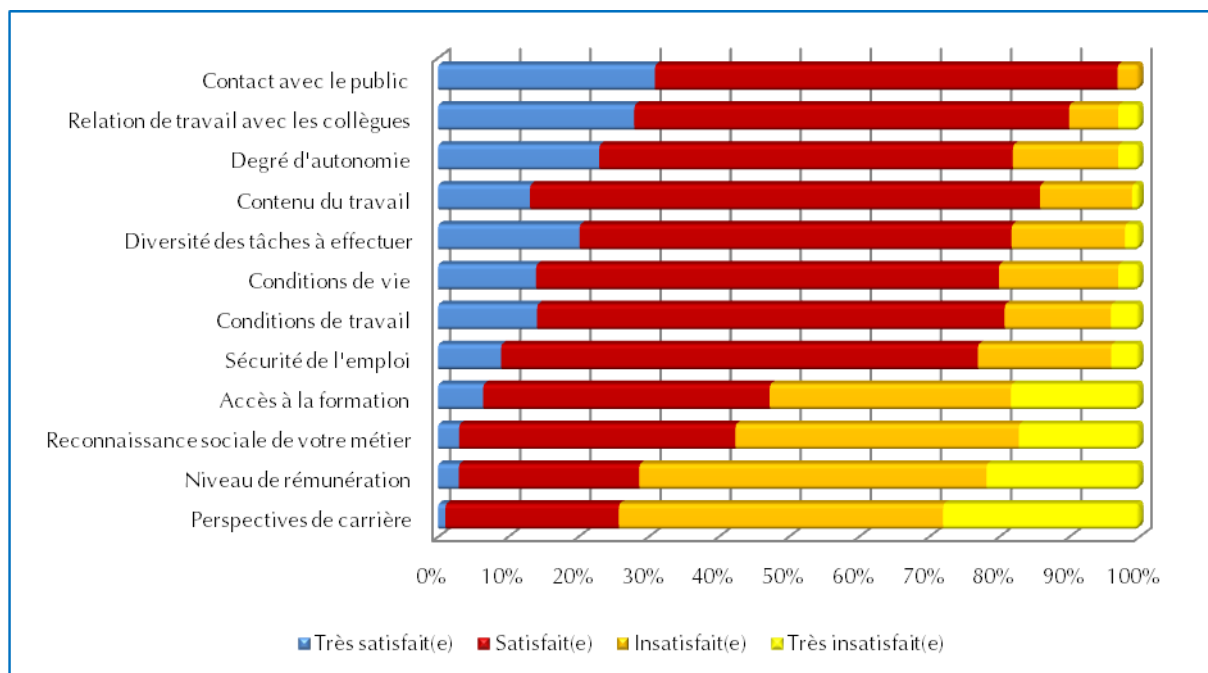
80% des préparateurs et des pharmaciens adjoints n'ont travaillé qu'en pharmacie d'officine.

Trois-quarts des autres salariés ont travaillé dans un autre secteur professionnel.

15% des salariés sont multi-employeurs, et 10% des préparateurs en pharmacie et des pharmaciens adjoints :

- cet autre employeur est une officine pour deux-tiers des préparateurs et des pharmaciens adjoints ;
- ce n'en est pas une pour 90% des autres salariés et 95% des employés d'entretien.

Les sources de satisfaction et d'insatisfaction professionnelles en pharmacie d'officine



Les salariés expriment une réelle satisfaction dans la plupart des champs de leurs pratiques professionnelles, et tout particulièrement le contact avec le public.

Quatre thèmes ne sont en revanche pas majoritairement sources de satisfaction pour les salariés : l'accès à la formation, la reconnaissance sociale du métier et encore moins le niveau de rémunération et les perspectives de carrière.

Les préparateurs souhaitent davantage quitter la branche que les pharmaciens adjoints

17% des salariés veulent changer de pharmacie, les temps pleins deux fois plus que les temps partiels. A l'inverse, 49% ne veulent pas en changer et un tiers ne s'exprime pas.

12% des salariés veulent changer de branche professionnelle, les préparateurs deux fois plus que les pharmaciens adjoints. A l'inverse, 54% ne veulent pas en changer et un tiers ne s'exprime pas.

Un quart des salariés envisage de suivre une formation professionnelle dans les trois ans qui viennent. 60% de ces formations visent un développement de compétences « métier » et 20% une reconversion vers le sanitaire et social.

Un quart des salariés cite un secteur de reconversion potentielle, soit deux fois plus que ceux qui indiquent vouloir changer de branche professionnelle.

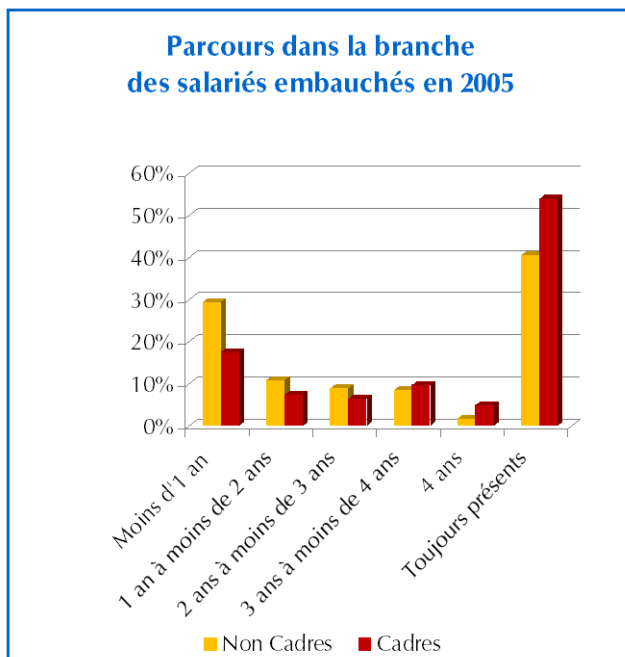
Plus de la moitié des salariés font référence au secteur sanitaire et social, dont 20% dans le secteur pharmaceutique (laboratoires, industrie, pharmacie hospitalière).

Les reconversions déjà réalisées sont plutôt en secteur hospitalier ou, plus généralement, sanitaire et social.

Les anciens salariés interrogés ont pour la plupart gardé le même métier dans leur nouvel emploi, et notamment les employés administratifs, deux-tiers des pharmaciens adjoints et la moitié des préparateurs.

Dans leur nouvel emploi, les répondants estiment plutôt avoir gagné sur les horaires et en qualité de vie et perdu en contact avec le public.

En conclusion : volatilité en début de carrière, mobilité des pharmaciens...



Les préparateurs sont plutôt embauchés à moins de 25 ans et les pharmaciens entre 25 et 30 ans, ou après 45 ans.

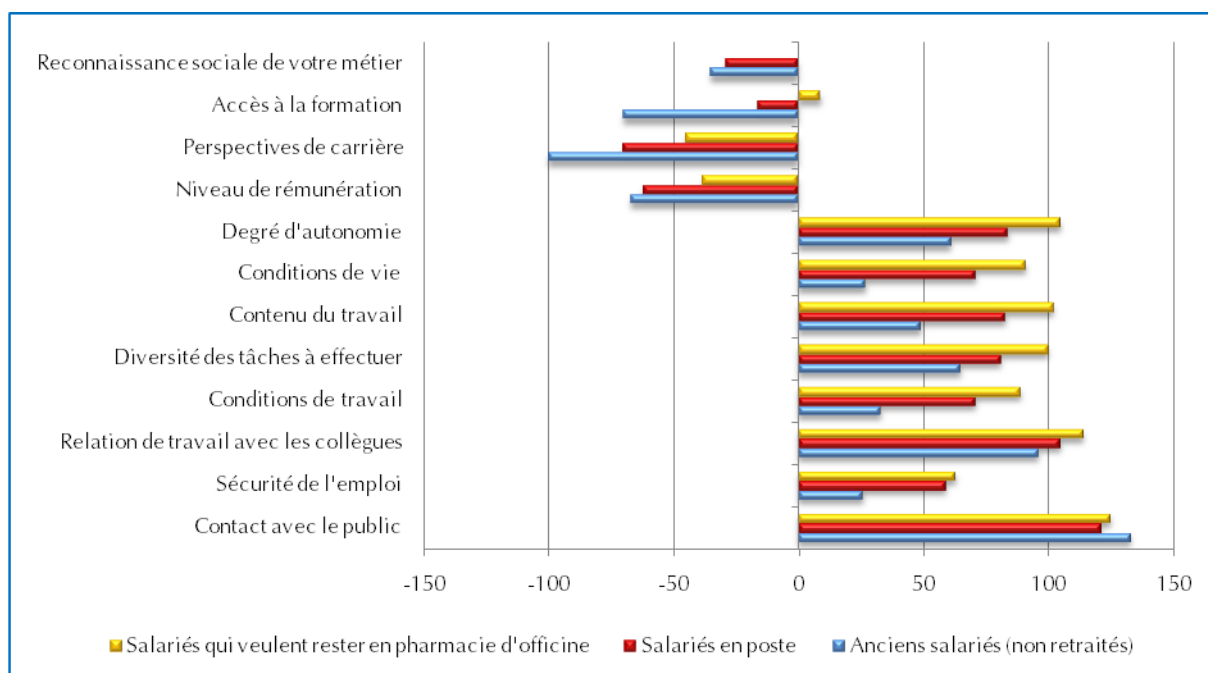
Près de trois-quarts des salariés ont travaillé uniquement en pharmacie d'officine.

Plus de la moitié des nouveaux embauchés quitte la branche dans les 4 ans. Ensuite, le personnel est assez stable.

Les principales mobilités se font au sein de la branche, notamment pour les pharmaciens adjoints et dans les officines de plus de 5 salariés.

Les autres mobilités ont essentiellement lieu vers le sanitaire et social, notamment la pharmacie hospitalière et en gardant souvent le même métier.

... et deuxième partie de carrière des préparateurs en question



La reconnaissance du métier, l'accès à la formation, les perspectives de carrières et la rémunération sont souvent ressentis comme insuffisants par les salariés des pharmacies d'officine. Ce sont d'ailleurs sur ces sujets que les différences de satisfaction sont les plus significatives entre les anciens salariés de la branche, les salariés en poste et, parmi eux, les salariés qui ont indiqué ne pas vouloir quitter la branche. Ces derniers étant les moins insatisfaits.

Parmi les préparateurs notamment il apparaît que la carrière ne connaît guère d'évolution passé 40 ans. Est-ce la raison pour laquelle un nombre significatif de préparateurs passent à temps partiel au cours de cette période ? En tout état de cause, cette deuxième partie de carrière des préparateurs émerge comme un sujet de réflexion pour les partenaires sociaux de la branche.